

Rejoindre la FFCCPP

Toute association regroupant, notamment, des campeurs caravaniers stationnant sur les terrains dont ils sont propriétaires, peut adhérer à la fédération en tant que membre actif, moyennant règlement d'une cotisation annuelle.

La fédération est dirigée par un conseil d'administration composé de trois représentants au maximum de chaque membre actif de la fédération, qui élit chaque année un bureau.



Siège social de la fédération :
Maison des associations, 35-37 Avenue de la résistance
93100 Montreuil

- Adresse postale : BP 2077, 17010 La Rochelle Cedex 1 •
- Téléphone : 05 46 52 18 50 / 06 88 59 85 63 •
- E-mail : contact@ffccpp.fr •
- Site Internet : www.ffccpp.fr •



FF
CC
PP

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE

CAMPING-CARAVANING

SUR PARCELLES PRIVÉES



Qui sommes-nous ?



Que voulons-nous ?

La **FFCCPP**

La **Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées**, créée le 8 mai 2006, **fédère les associations réparties sur la côte Ouest de la France**. Elle a pour objectif de faire évoluer la législation applicable à un loisir très dynamique en France.



La pratique du camping caravaning sur parcelles privées est née dès l'après guerre avec les congés payés, symboles de liberté.

Issue d'un loisir populaire, cette pratique connaît aujourd'hui un nouvel engouement et s'intègre désormais dans une philosophie de retour à la nature de plus en plus appréciée. Le camping caravaning sur parcelles privées ne se pratique pas par défaut, il correspond au choix d'un mode de vacances empreint de liberté et d'indépendance.

Au fil des années, les parcelles acquises aux agriculteurs qui valorisaient ainsi un bien immobilier peu productif de revenus fonciers, deviennent le lieu de tous les souvenirs de vacances, et de loisirs. La transmission de cette mémoire familiale fait partie des aspirations principales des propriétaires campeurs.

Forte de plus de 5 000 adhérents, la Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées concerne plus de 25 000 personnes.

Ses membres participent au développement économique des sites où ils pratiquent leur loisir, assurent l'entretien d'espaces qui resteraient en friche, offrent une alternative sociale pour les pratiques touristiques : **la FFCCPP s'inscrit dans une volonté affirmée de développement durable.**

Le camping caravaning sur parcelles privées est une pratique très répandue

Ce loisir concerne directement des **centaines de milliers de personnes** propriétaires de parcelles de terrain situées sur l'ensemble du territoire français, le plus souvent à proximité de fleuves, de rivières, de lacs, de mers ou au plus profond des campagnes, sur lesquels ils ont installé tentes et caravanes.

Ce ne sont pas des campeurs sauvages qui utilisent la propriété d'autrui : les campeurs sur parcelles privées pratiquent leur loisir chez eux.

Obtenir la légalisation et la pérennisation

Très organisés, très déterminés et convaincus qu'ils aboutiront, les propriétaires campeurs sur parcelles privées, regroupés au sein de la FFCCPP, **ont pour but d'obtenir la légalisation de la pratique de leur loisir.**



L'ouverture des négociations

Ils ont la volonté de faire des propositions aux élus, aux administrations d'état, aux Collectivités territoriales **afin d'aboutir à l'ouverture de tables rondes et à des solutions alternatives négociées et pérennes.**

Ces solutions ne peuvent être trouvées qu'en dehors d'une politique systématique de verbalisation et de poursuites pénales.

La levée des poursuites

La Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées **demande la levée de toutes les poursuites envers les propriétaires de**

parcelles à camper et sollicite des pouvoirs publics la prise en compte de ses propositions et l'ouverture du dialogue.

Nous ne sommes pas des délinquants !

Loin des envies de spéculation financière, nous n'aspérons qu'à pouvoir continuer à pratiquer notre loisir, en harmonie avec une nature que nous entretenons et protégeons, en toute légalité, sur des parcelles légalement acquises dans ce seul but.

*Devenus délinquants malgré nous par le biais des réglementations empilées et sans prise en compte des situations existantes, intervenues après l'achat de nos terrains, **nous nous battons pour la création d'une réglementation adaptée.***

***Pourtant, des solutions existent !** Certaines communes ont d'ores et déjà réalisé ou étudient la création de zones de loisirs dans lesquelles sont regroupées les propriétés des parcelles à camper, prouvant que des solutions légales peuvent exister et constituer une alternative aux poursuites judiciaires.*